



Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE
Projet Péribonka 4

Par : Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean

22 octobre 2003

Table des matières

Introduction.....	3
1. Mon intérêt à titre de député à l'Assemblée nationale pour le projet Péribonka....	4
2. L'acceptabilité du projet.....	4
3. Les retombées économiques du projet.....	5
3.1. Des retombées à court terme	5
3.2. Des retombés à plus long terme	7
3.3. Des retombées positives pour les utilisateurs et la communauté de Lamarche	7
4. Les ententes financières avec les MRC et l'apparence de conflit d'intérêt	9
5. L'urgence de tenir une enquête publique sur l'efficacité énergétique au Québec .	10
6. Les groupes vulnérables au mercure.....	10
7. Les sites archéologiques et la demande du Musée de Mashteuiash	11
Conclusion	12
Annexe 1 : Lettre à monsieur Caillé	
Annexe 2 : Réponse d'Hydro-Québec	

Introduction

Madame la présidente, j'aimerais tout d'abord vous offrir mes salutations ainsi qu'à vos collègues. Votre commission joue un rôle essentiel afin de permettre l'éclairage le plus complet possible en regard des impacts et enjeux liés au projet de construction d'un nouveau barrage sur la Péribonka 4, tel que proposé par la direction d'Hydro-Québec. De plus, c'est sur la base des recommandations que vous formulerez que le Conseil des ministres émettra les directives qui encadreront la réalisation du projet par Hydro-Québec. Aussi, j'aimerais attirer votre attention, dès le départ, sur l'importance que j'accorde, pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de tirer le maximum de retombées économiques, à court, moyen et long terme dans le cadre de ce projet. J'y reviendrai.

De plus, je souhaite entretenir la Commission au sujet de l'approche «territoire de MRC» qui ne rejoint pas l'objectif d'apporter des mesures de compensation pour tous les utilisateurs et toutes les communautés qui subissent des préjudices dans le cadre du projet; j'évoquerai l'urgence de tenir immédiatement une enquête publique indépendante sur le développement énergétique au Québec, en regard de l'efficacité énergétique alors que l'ouverture des marchés nord-américains et ontariens fait saliver notre gouvernement devant ce qui devient un peu plus chaque jour notre «vache à lait nationale»; j'insisterai sur les mesures de suivi en ce qui concerne les groupes vulnérables au mercure; enfin, je parlerai du nécessaire transfert d'expertise aux autochtones qui souhaitent acquérir les artefacts qui seront tirés des sites archéologiques.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire à monsieur Richard Boudreau, directeur du projet Péribonka chez Hydro-Québec que lui et son équipe pourront compter sur mon appui afin de nous assurer que, dans une perspective de développement durable, les impacts et retombées du projet viennent supporter les importants efforts que nos régions dites ressources et leurs communautés doivent déployer pour assurer la relance de leur économie.

1. Mon intérêt à titre de député à l'Assemblée nationale pour le projet Péribonka

Madame la présidente, mon intérêt dans ce dossier est lié en partie à mes responsabilités parlementaires. En fait, le projet se situe sur le territoire du comté Lac-Saint-Jean que je représente à l'Assemblée nationale et, au sein du caucus du Parti Québécois, j'agis à titre de porte-parole des dossiers environnement et jeunesse. J'ai donc un double intérêt à ce que les recommandations qui seront faites par le BAPE reçoivent toute l'attention souhaitée de la part du ministre de l'Environnement.

De plus, à titre d'élu, représentant de la population, de même que jeune et citoyen vivant au Lac Saint-Jean, je suis très préoccupé par notre capacité comme régionaux à infléchir une des grandes tendances mondiales actuelles, soit l'exode des populations des régions rurales et la concentration des activités économiques dans les grands centres. Je veux pour mes enfants et mes petits-enfants, un milieu de vie de grande qualité où ils pourront choisir d'y vivre et s'épanouir pleinement, sur le plan personnel comme au plan professionnel. Aussi, il faut madame la présidente que la Commission prenne en compte l'importance de maximiser les retombées du projet, non seulement à court, mais aussi à moyen et long terme.

2. L'acceptabilité du projet

Au niveau de sa mise en chantier par Hydro-Québec, ce projet résulte d'un compromis québécois et régional entre le développement de nos capacités hydroélectriques et la conservation de milieux naturels à l'état «sauvage», ce qui a été réalisé en faisant de l'Ashpamshuan un parc de conservation. Donc à ce niveau, ce projet est acceptable de mon point de vue.

Toutefois, là où il est essentiel que le projet soit bonifié, c'est dans sa capacité de fournir le maximum de retombées positives pour notre milieu : pas seulement des retombées positives au niveau des emplois liés aux travaux de construction de l'ouvrage, mais des retombées maximum en tenant compte de l'ensemble des travaux liés à la réalisation de l'ouvrage; pas seulement des retombées positives au niveau de la sous-traitance, mais des retombées maximum au niveau de la maîtrise d'œuvre et de la croissance de nos entreprises; pas seulement des retombées positives pour les MRC dont les territoires sont touchés, mais des retombées maximum au niveau des communautés et des utilisateurs qui sont directement touchés. C'est seulement lorsque nous auront l'assurance que ces conditions seront remplies que le projet méritera d'obtenir les autorisations gouvernementales requises en vue de sa réalisation.

3. Les retombées économiques du projet

3.1 Des retombées à court terme :

Au début de septembre dernier, j'ai adressé une lettre au président d'Hydro-Québec, monsieur André Caillé, dans laquelle je lui faisais part de mes préoccupations quant aux limites des retombées économiques régionales liées à la clause de sous-traitance régionale. Pour nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'expérience qui nous apparaît la plus concluante, est celle du fractionnement des contrats, telle que nous l'avons vécue dans le cadre de la réalisation du projet de la nouvelle usine Alma, avec la compagnie Alcan.

Lors de la première partie des audiences publiques, j'ai demandé qu'on m'explique les raisons qui amenaient Hydro Québec à croire qu'un fractionnement de contrat n'était pas souhaitable. Dans une partie de la réponse qui a été fournie par monsieur Arnaud à la Commission, et qui débute à la ligne 3673 du verbatim on peut lire : «Alors, je pense qu'en termes de retombées économiques, Hydro-Québec fait exactement ce qu'elle a proposé et elle fait le maximum qu'elle peut, mais on ne peut pas nous demander de morceler ce qui, selon les règles de l'art de l'ingénierie, ne se morcelle pas. C'est tout.». Ici, monsieur Saint-Arnaud fait référence à une problématique liée à l'ingénierie pour justifier qu'il ne peut y avoir fractionnement de contrat. À cet égard, j'aimerais faire état de la réponse à ma lettre adressée à monsieur Caillé et qui est signée par le directeur du projet Péribonka, monsieur Richard Boudreau, en date du 24 septembre. On peut y lire : «L'expérience accumulée par Hydro-Québec au cours des 30 dernières années dans la réalisation d'ouvrages de génie civil majeurs et complexes comparables à l'aménagement Péribonka nous a enseigné que le fractionnement élevé des contrats engendre inévitablement des risques importants au niveau du respect de l'échéancier de construction et une hausse significative des coûts de projet».

À la lumière de ces informations et en nous référant à nouveau au verbatim de la première partie des audiences, Hydro-Québec nous dit à la ligne 1270 «...À partir du moment où sur un contrat à technologie complexe comme un barrage un entrepreneur fait plus de 20% de sous-traitance, il prend le risque de perdre le contrôle de son chantier...»

Au delà des questions d'ingénierie qui ont été évoquées mais pour laquelle aucune démonstration n'a été faite lors de la première partie des audiences et qui est absente de la réponse que m'a adressé monsieur Boudreau, il m'apparaît qu'Hydro-Québec s'objecte à un fractionnement plus grand en regard d'impératifs liés à la capacité de gestion des travaux sur un tel chantier par un entrepreneur. Aussi, pour que la Commission puisse statuer sur le sujet, j'invite cette dernière à porter une attention particulière aux pratiques d'affaires mises en place par la compagnie Alcan dans le cadre du projet Alma. Pour ce projet de 2,4 milliards de dollars, il y avait sur le chantier une entreprise qui avait été embauchée comme chef d'orchestre et ce fut une réussite. C'est ce que je souhaite que nous parvenions à faire avec Hydro-Québec et le projet Péribonka.

Toujours en regard des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec, il m'apparaît que les réponses obtenues, lors de la première partie des auditions concernant le 10% de garantie, n'étaient pas

suffisantes. Dans le cadre du projet Alma, la compagnie Alcan avait accepté de ne pas exiger les sommes qui normalement doivent être mises en garanties, de façon à ce que nos petits entrepreneurs ne soient pas pénalisés au moment de soumissionner à cause d'un manque de liquidité.

À mon avis, la Commission doit investiguer plus en avant sur le sujet afin qu'elle puisse nous permettre d'atteindre l'objectif que nous avons en commun avec Hydro-Québec, soit d'assurer le maximum de retombées économiques pour notre région.

À cet effet, je vous demande de jeter un regard sur les expériences de Toulousteuc et SM-3 . Les intervenants qui ont travaillé dans le cadre de la maximisation des retombées économiques régionales de ces projets semblent unanimes pour dire que s'ils avaient à refaire l'expérience, ils souhaiteraient une combinaison des deux approches suivantes :

1- Le fractionnement des lots pour permettre à davantage d'entreprises régionales de soumissionner sur les contrats, de développer leur expertise et de faire des affaires directement avec Hydro-Québec.

2- L'application de la clause de la sous-traitance régionale lorsque la région ne possède pas l'expertise nécessaire pour soumissionner et répondre aux exigences minimales d'Hydro-Québec.

En ce qui concerne les discussions sur le pourcentage des retombées économiques, elles ont porté, jusqu'à présent, uniquement sur ce que la mise à jour des retombées économiques, telles que présentées dans la lettre du 2 juillet dernier par Hydro-Québec au ministère de l'Environnement. Elles y sont qualifiées de «retombées économiques primaires au cours de la période de construction». Cette façon de calculer a pour effet de faire grimper artificiellement à 65% le pourcentage des retombées économiques du projet puisqu'elles sont calculées en tentant compte uniquement des contrats de construction qui seront de 528 M\$, alors qu'il s'agit dans les faits d'un ouvrage dont le coût total est estimé à quelque 1,12 milliards de dollars et pour lequel les retombées régionales ne sont que de 30,8%. Cette façon de calculer les retombées économiques se retrouve dans la réponse que m'adressait le directeur du projet, Richard Boudreau, en date du 24 septembre dernier. Ce qui m'amène à demander à la Commission de faire la lumière sur la nature des 592 M\$ qui sont actuellement exclus des calculs pour les retombées régionales et de les soumettre à l'analyse du comité conjoint Hydro-CRCD, afin qu'ensemble ils tentent de dégager de nouvelles retombées potentielles pour la région.

Toujours dans le but de maximiser les retombées du projet, il faudra que le mécanisme mis en place par Hydro, dans le cadre de ses appels d'offre, permette aux régionaux d'avoir le temps de réagir adéquatement avant la diffusion publique des contrats ce qui manifestement n'a pas été le cas dans le cadre des projets Toulousteuc et SM-3.

Sur un autre plan, mais toujours en considération des retombées économiques, j'invite la Commission à tenir compte des demandes des Camionneurs en vrac afin qu'il puissent, eux aussi, profiter pleinement des travaux de construction à venir.

Voilà ce qui m'apparaîtrait être des retombées satisfaisantes à court terme : pas seulement des retombées positives au niveau des emplois liés aux travaux de construction de l'ouvrage, mais des retombées maximales en tenant compte de l'ensemble des travaux liés à la réalisation de l'ouvrage.

3.2 Des retombées à plus long terme :

En ce qui concerne les retombées à plus long terme, ce que je souhaiterais, c'est que dans notre région nous puissions voir naître une grande entreprise, comparable aux Fitzpatrick et Pomerleau, qui sont les entreprises québécoises auxquelles s'est référé monsieur Arnaud dans la première partie des audiences, et qui auraient la capacité de prendre le contrat du barrage d'une valeur de 100 M \$. Au nombre de barrages qu'il y a chez nous, j'imagine que nous avons accumulé à ce jour une expertise significative dans le domaine.

Lors de la première partie des audiences publiques, les représentants d'Hydro-Québec ont semblé favorables à ce qu'un consortium d'entreprises régionales puisse soumissionner. Si je me réfère une fois de plus au verbatim, alors que j'avais en tête un consortium capable de soumissionner sur le contrat du barrage qui est à hauteur de 100 M\$, les réponses de monsieur St-Arnaud font plutôt référence à un consortium qui puisse soumissionner sur les 20% du même contrat qui serait offert en sous-traitance.

Aussi, ce que je demande à la Commission, c'est qu'Hydro-Québec accepte d'aller plus loin dans ses pratiques d'affaires et qu'une évaluation soit faite au comité conjoint Hydro-CRCD quant à la possibilité que nous réalisions localement l'ensemble de ce contrat, par fractionnement ou autrement.

Voilà ce que j'entends par maximiser les retombées pour notre milieu; pas seulement des retombées positives au niveau de la sous-traitance, mais des retombées maximales au niveau de la maîtrise d'œuvre et de la croissance de nos entreprises.

3.3 Des retombées positives pour les utilisateurs et la communauté de Lamarche :

Lors de la première partie des audiences publiques, j'ai fait référence à une situation qui m'apparaissait déplorable dans le cadre du projet Manouane qu'Hydro-Québec est actuellement à réaliser. Le BAPE, qui a procédé à l'étude du projet Manouane, recommandait au ministre de l'Environnement ne pas donner suite à la demande d'Hydro-Québec, ayant identifié des préjudices majeurs pour les entreprises du domaine récréotouristique et la municipalité de Lamarche. Cette dernière tentait alors et tente toujours une reconversion de son économie.

Au dire même des représentants d'Hydro-Québec que j'ai rencontré à ce sujet, suite à l'émission du décret d'autorisation à la fin de l'été 2002, ce dossier n'avait pu connaître une fin heureuse pour deux raisons. La première étant que le cadre de discussions pour les redevances monétaires se limite aux MRC et aux bandes autochtones dont le territoire est directement touché. La seconde raison tenait au fait que les discussions avec la communauté de Lamarche auraient dû avoir lieu avant la tenue des audiences du BAPE.

Les gens de Lamarche, dont les responsables municipaux et les Protecteurs du Nord, si ce n'est déjà fait, doivent déposer devant la Commission dans le cadre du projet de la Péribonka. Dans leur mémoire, ils invitent la Commission à reconnaître les impacts économiques du projet sur les utilisateurs et les communautés directement touchés et d'apporter des mesures de mitigation à ce niveau, ce qu'Hydro-Québec se refuse de faire à ce jour.

Le fait que les MRC Maria-Chapdelaine et du Fjord soient actuellement en négociation pour des sommes, qui avoisinent les 50 M\$ chacune, est une reconnaissance claire par Hydro à l'effet qu'elle doit offrir des compensations à ce niveau. Toutefois, cette reconnaissance en regard des expériences passées, semble répondre davantage à la nécessité pour Hydro d'apporter un équilibre dans ses redevances entre autochtones et blancs, qu'à un désir réel de compenser les communautés et utilisateurs qui subissent directement les impacts négatifs de ses projets.

Si vous faites saliver les MRC en leur offrant d'être partenaires d'un projet qui va assurément leur rapporter des argents parce qu'il va se dérouler sur une partie du territoire dont ils ont la responsabilité administrative, et ce même si l'utilisation qu'elles en faisaient jusque-là est minimale, vous n'êtes pas en train d'apporter des mesures de mitigation pour atténuer les impacts directs de votre projet sur la vie des communautés qui, elles, peuvent être directement affectées.

Lors de la séance du 17 septembre dernier, si on se réfère au verbatim des échanges concernant l'utilisation de la route de Saint-Ludger-de-Milot, les représentants d'Hydro-Québec ont exprimé clairement ce qu'ils entendaient par territoire impacté. À la ligne 1506 du verbatim, monsieur Patrick Saint-Arnaud dit «...Nous, quand on parle d'un territoire impacté, on parle d'un territoire sur lequel va se dérouler le projet. Alors le projet est cent (100) kilomètres au nord... Donc pour nous, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'est pas une MRC qui est impactée par le projet.»

Je voudrais donc attirer l'attention de la Commission sur la notion d'impact et son territoire d'application, tel que je l'ai perçu à partir de la première séance des audiences.

Lorsque l'on parle de perte de milieux humides, des espèces de poisson, de frayères affectées et autres, dans tous les cas, des mesures d'atténuations sont prévues et le territoire pour ces dernières est celui qui est le plus propice à rencontrer les objectifs prévus par les mesures de mitigation.

Lorsque l'on parle du mercure, le territoire est celui où se trouve le mangeur de poisson, pas seulement le territoire de pêche qui est le réservoir qui sera créé par le barrage; lorsque l'on parle

de sécurité publique face à l'éventualité d'une rupture de barrage, on parle de tout le territoire qui pourrait éventuellement être inondé, pas seulement celui sur lequel se déroule le projet; lorsque l'on parle de la clause de sous-traitance régionale, on parle de retombées économiques sur tout le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, pas seulement celui sur lequel se déroule le projet. Et dans tous ces cas, on va chercher à minimiser ou encore à maximiser les impacts du projet.

Aussi, comment se fait-il, que la communauté de Lamarche et les Protecteurs du Nord, tout comme la communauté de Saint-Ludger-de-Milot, ne soient pas pris en compte actuellement? Est-ce parce qu'Hydro-Québec trouve plus facilitant de négocier avec les seuls MRC sur lesquels va prendre forme un ouvrage.

Je l'ai dit pendant la première partie des audiences et je le répète : Hydro-Québec s'en tient au décret d'autorisation pour les mesures de mitigation qui ne sont pas prévues dans son cadre d'analyse. Aussi, il faudra que la Commission recommande au ministre des mesures de compensation pour ces municipalités et ce groupe d'utilisateurs. Ce sont à ces seules obligations, si elles devaient être retenues par le Conseil des ministres, qu'Hydro-Québec répondra.

Il faut donc que la Commission fasse sienne une approche communauté—utilisateurs plutôt qu'uniquement territoire de MRC impacté, tel que défini par Hydro-Québec. C'est ce que je veux dire par : pas seulement des retombées positives pour les MRC dont les territoires sont touchés, mais des retombées maximales au niveau des communautés et des utilisateurs qui sont directement touchés.

4. Les ententes financière avec les MRC et l'apparence de conflit d'intérêt

J'aimerais, maintenant, attirer l'attention de la Commission sur ce qui me semble avoir l'apparence d'un conflit d'intérêt. Le fait que les négociations entourant les compensations aux MRC se déroulent au moment où se tiennent les audiences publiques du BAPE a deux conséquences négatives importantes à mon avis. Premièrement, les discussions entourant la nature de ces ententes ne peuvent se faire en toute transparence, car les négociations se conduisent principalement entre partenaires directement impliqués et sous le sceau de la confidentialité. Aussi, j'invite la Commission à recommander au ministre de l'Environnement de revoir la procédure d'autorisation afin que le promoteur soit tenu à l'avenir de présenter dans l'étude d'impact, le cadre et les grands paramètres qui sous-tendent les ententes que souhaite signer Hydro-Québec. Deuxièmement, les MRC, qui sont des partenaires privilégiés du développement, se retrouvent dans une position très inconfortable pour critiquer, voire recommander le rejet d'un projet. Elles ont ni plus ni moins les pieds et les poings liés. En ce sens, la force d'intervention du milieu s'en trouve diminuée avec, en plus, une augmentation du risque de se diviser.

5. L'urgence de tenir une enquête publique sur l'efficacité énergétique au Québec

Lors de la première partie des audiences, l'équipe de monsieur Arnaud nous a fait une présentation en ce qui concerne les besoins énergétiques qui justifient, selon Hydro-Québec, la nécessité d'aller de l'avant avec le projet de Péribonka. Il n'est pas dans mon intention de remettre en question la construction de cet ouvrage sur la base du besoin énergétique, car ils sont devenus immenses avec l'ouverture des marchés nord-américains et ontariens. Ce qui me préoccupe, c'est la multiplication très rapide des ouvrages à des fins purement mercantiles et que les gouvernements en place y voient une façon de boucler leur budget sans égard aux autres options. Dans les faits, je suis un partisan de l'efficacité énergétique. Je crois sincèrement que les humains doivent actuellement trouver des alternatives, de nouvelles façons de vivre qui nous permettent de contrer le réchauffement accéléré de la planète.

Dans la mesure où le gouvernement en place a déjà prévu à son programme électoral de tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec dont le rapport serait rendu disponible au plus tard en 2006, il m'apparaît pertinent que la Commission lui recommande de passer à l'action dès maintenant. En attendant ce rapport, il est à craindre qu'Hydro-Québec reçoive le mandat d'accélérer les mises en chantier.

6. Les groupes vulnérables au mercure

La première partie des audiences nous a permis de nous familiariser avec la plus grande vulnérabilité de certains groupes de la population au mercure contenu dans le poisson. Je parle ici des fœtus, donc des femmes enceintes et des enfants. Même si le niveau de risque déjà établi par Hydro-Québec, qui découle de son expérience des trente dernières années, semble assez bas, les indications que nous a fournies le docteur Benoît Girard lors de la première partie des audiences, au sujet du peu de connaissances accumulées sur les habitudes de consommation de notre population régionale, invitent à la prudence. Aussi, je souhaiterais que la Commission s'assure que le plan de communication prévu par Hydro-Québec, pour informer les populations sur la consommation de poisson en regard du taux de mercure, soit pourvu d'un mécanisme de suivi. Il y a des gens pour qui les fruits de la pêche, même si elle est dite sportive, font partie du budget familial. Ce sont possiblement ces gens qui pourraient être tentés d'ignorer les directives au sujet des limites de consommation du poisson. De plus, le processus de suivi devra prévoir la confection du portrait régional de notre consommation de poisson, tel que l'a évoqué le docteur Benoît Girard.

7. Les sites archéologiques et la demande du Musée de Mashteuiash

Lors de la première partie des audiences, la représentante du Musée autochtone, madame Cloutier, est venue dire à la Commission que son musée souhaitait pouvoir disposer des artéfacts qui vont provenir des sites archéologiques qui seront touchés par le projet. Je voudrais que la Commission sache que j'appuie ce projet à la condition qu'Hydro-Québec l'accompagne de mesures permettant le transfert d'expertise nécessaire. Pour ce faire, une entente avec le département d'archéologie de l'UQAC, qui possède une très grande maîtrise dans le domaine paraît tout indiquée.

Conclusion

En guise de conclusion, je souhaiterais faire une recommandation qui a trait aux travaux de la Commission. Je voudrais ajouter, bien humblement, ma pierre à l'importante institution que représente le BAPE pour la société québécoise.

L'évolution actuelle des préoccupations citoyennes fait en sorte que les retombées économiques régionales sont maintenant au cœur des débats lorsqu'il est question de grands ouvrages. Lors de la première partie des audiences, c'est avec grand plaisir qu'on a pu assister à des démonstrations d'experts notamment en ce qui concerne la santé des populations, la sécurité publique, la protection des sites archéologiques, la conservation des espèces de poisson, etc. Toutefois, l'absence d'une contre-expertise dans le domaine économique a fait en sorte qu'Hydro-Québec était, en matière de retombées économiques régionales, le seul à fournir des réponses. J'attends toujours qu'on me fasse la démonstration des limites imposées par l'ingénierie d'un grand barrage en regard du fractionnement des contrats. Et cette réponse, je voudrais qu'elle ne nous vienne pas seulement d'Hydro-Québec, mais aussi d'un spécialiste en la matière qui n'est pas partie prenante au projet.

Merci aux membres de la Commission et à Hydro-Québec pour les efforts déployés en vue de nous fournir les éclairages susceptibles de faire augmenter l'accessibilité sociale et les retombées positives du projet.